

9 juillet 2012

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 9 juillet 2012 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012 est proposée par Michel Fortin.

Il est proposé par Marco Laplante et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$105,030.41. (chèques numéro 16 393 à 16 492).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

DÉROGATION MINEURE AU 500 RUE LESSARD

Une demande de dérogation mineure est faite pour le 500 rue Lessard. La propriété est vendue et en faisant le plan de localisation, l'arpenteur a remarqué que la marge latérale requise n'est pas respectée. La maison est à 1,81 mètre et le cabanon est à 0,55 mètre. La marge latérale requise est de 2 mètres.

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que la demande de dérogation soit acceptée pour la maison mais par contre, le conseil exige que le nouveau propriétaire déplace le cabanon selon les normes règlementaires. Dans ce sens, l'acheteur a déjà présenté à la municipalité une lettre dans laquelle il s'engage à le déplacer avant le 1^{er} octobre 2012.

DÉROGATION MINEURE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE RUE LEHOUX

Normand Grondin de Développement domiciliaire St-Frédéric fait une demande de dérogation mineure pour la rue Lehoux. Il demande à prolonger le cul-de-sac en direction du village de Saint-Frédéric de 100 mètres. Selon la réglementation, un cul-de-sac doit avoir un maximum de 250 mètres. Avec cette dérogation, le cul-de-sac aurait 350 mètres.

Comme le comité consultatif d'urbanisme n'a pas encore étudié cette demande de dérogation, le conseil décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MAMROT POUR AIDE FINANCIÈRE PIQM RUE GRONDIN

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que le maire, monsieur Henri Gagné, soit autorisé à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à

l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Cette aide financière est en lien avec les travaux de réfection des infrastructures de la rue Grondin effectués en 2009.

MANDAT À LA FIRME SPÉCIALISÉE ARRAKIS CONSULTANTS INC. POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE – RECHERCHE EN EAU (ÉTAPE 1) – DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE SELON LE PROJET N° 047328.001-009

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité qu'un mandat soit donné à la firme spécialisée Arrakis Consultants inc., conformément à la recommandation de Roche ltée, Groupe-conseil du 3 juillet 2012, pour la réalisation d'une étude hydrogéologique – recherche en eau (étape 1), requise dans le cadre du projet de mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable de la municipalité de Saint-Frédéric, selon un montant budgétaire approximatif de **20 586,50 \$** (taxes applicables en sus), le tout conformément à la proposition budgétaire de la firme Arrakis Consultants inc. du 13 février 2012.

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ALIMENTATION, DU TRAITEMENT ET DE L'EMMAGASINEMENT DE L'EAU POTABLE – SELON LE PROJET N° 047328.001-103

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité qu'une enveloppe budgétaire forfaitaire de **1 600,00 \$** (toutes taxes applicables et déboursés en sus) soit autorisée à la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil pour la réalisation des activités se rapportant à la préparation et à la présentation des documents révisés nécessaires au dépôt de la demande d'aide financière révisée auprès du MAMROT, dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 1.4 » et dans le cadre du projet d'amélioration de l'alimentation, du traitement et de l'emménagement de l'eau potable, selon le projet n° 047328.001-103, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-conseil du 3 juillet 2012.

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ALIMENTATION, DU TRAITEMENT ET DE L'EMMAGASINEMENT DE L'EAU POTABLE, SELON LE PROJET N° 047328.001-102

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité qu'un budget d'honoraires professionnels forfaitaire de **6 100,00 \$** (taxes applicables et déboursés en sus) soit autorisé à la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil pour l'élaboration d'un rapport de projet préliminaire révisé visant à mettre aux normes les infrastructures d'eau potable dans le cadre du projet d'amélioration de l'alimentation, du traitement et de l'emménagement de l'eau potable, selon le projet n° 047328.001-102, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-conseil du 3 juillet 2012.

PEINTURE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que le mandat pour effectuer la peinture de l'entrée principale, des salles de bain, du vestiaire, de la cuisine et de la grande salle soit donné à madame Hélène Roy, de la compagnie Pro-Fini, au coût de 6 308\$ plus taxes, peinture incluse, le tout conformément à sa soumission datée du 29 mai 2012.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Le rapiéçage d'asphalte a débuté aujourd'hui et il se continuera demain.

L'appel d'offres pour l'asphalte du rang St-Louis et de la rue Lehoux est parti. Les soumissions s'ouvriront le 20 juillet. Pour ce qui est du règlement d'emprunt, Cathy Poulin a parlé à une personne du MAMROT et celui-ci lui a dit de calculer encore au moins trois semaines avant d'obtenir l'approbation de celui-ci.

b) Loisirs et embellissement

Le comité des loisirs a fait la fête de la St-Jean-Baptiste le 23 juin. Ils ont fait un profit d'environ 1 000\$.

c) Eau potable

Rien à mentionner.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Sécurité incendie

Les pompiers circuleront prochainement dans les résidences afin de faire de la prévention.

f) Culture

La bibliothèque a reçu son rapport annuel et celle-ci se situe dans la moyenne.

CORRESPONDANCE

Lettre de remerciement du président de la Foire commerciale 2012.

Lettre de Martin Nadeau annonçant la fin de son mandat à la direction de l'École Louis-Albert Vachon ainsi que le nom de la personne qui prendra sa relève, soit madame Valérie Faucher de Sainte-Marie.

Invitation à participer à la 16^e édition du Tournoi de golf du CSSS de la région de Thetford. Le conseil décide de ne pas participer.

Rapatriement au Québec de l'assurance-emploi :

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral gère le système de l'assurance emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada ;

ATTENDU QUE le taux de prestations (établi sur la moyenne salariale) est passé de 60% en 1990, à 57% en 1993 et à 55% en 1994 ;

ATTENDU QU'en 1996, le gouvernement fédéral introduisait une nouvelle méthode pour calculer la moyenne salariale, basée dorénavant sur une période de base de 26 semaines et un « dénominateur (diviseur) » fixé arbitrairement en fonction du taux de chômage. Dans plusieurs cas, cette méthode fausse le résultat, en diminuant la moyenne salariale réelle et donc le montant des prestations ;

ATTENDU QUE la période payable est passée d'un maximum de 50 semaines de prestations à 45 semaines en 1996. Cette période varie selon le temps de travail accumulé au cours de la dernière année et du taux de chômage en vigueur dans la région où habite le prestataire. Elle est en moyenne de 21 semaines;

ATTENDU QUE les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les 2 premières semaines où cesse leur emploi. Si nous nous comparons avec d'autres sociétés, nous sommes le pays industrialisé qui a le plus long délai;

ATTENDU QUE la loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien. Au fil des ans, on a compliqué davantage son application et sa compréhension, durci les sanctions, mis en place une série d'exceptions, toutes aussi complexes et arbitraires les unes que les autres;

ATTENDU QUE les délais administratifs sont pires que jamais. Nombreux sont ceux qui doivent attendre entre 2 et 3 mois avant d'obtenir une décision sur leur admissibilité au programme ;

ATTENDU QUE depuis 1990, le gouvernement ne contribue plus au financement de l'assurance-emploi, même pas à son administration. Cette caisse étant entièrement financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Cela n'a pas empêché, depuis 1996, tous les gouvernements en place à Ottawa, de détourner les surplus de cette caisse. C'est près de 60 milliards de dollars de celle-ci qui ont été transférés dans d'autres postes budgétaires ;

ATTENDU QUE dans l'Est du Québec et particulièrement dans la Municipalité de Saint-Siméon, le travail est saisonnier;

ATTENDU QUE l'économie est peu diversifiée;

ATTENDU QUE le principal secteur économique est le tourisme, la forêt, la construction;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Julie Simard, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric propose au gouvernement fédéral le rapatriement de l'assurance-emploi par un programme québécois ;

QU'il ne devrait y avoir qu'un seul critère d'admissibilité pour l'ensemble du territoire québécois, basé sur les semaines travaillées, et reconnaissant le travail à temps partiel, de façon à mieux protéger toutes les catégories de salariés;

QU'il y a un ajout d'une mesure spéciale, soit l'établissement d'un régime particulier visant le travail saisonnier et le travailleur autonome;

QUE le taux de prestations devrait être haussé et la période payable soit établie sur une période normale de travail, au taux établi ou une période prolongée à un taux moindre;

QUE le délai de carence (attente) soit d'une semaine;

QUE nous voulons que ce programme soit peu coûteux et bien administré, fondé sur des lois accommodantes ne permettant plus aux gouvernements de détourner de l'argent des travailleurs et des employeurs pour que notre économie locale et sociale soit dynamique.

Lutte contre le tabagisme au Québec :

ATTENDU QUE le tabagisme demeure la plus importante cause de décès évitables au Québec ;

ATTENDU QUE la grande majorité des jeunes fumeurs au Québec préfèrent les marques de cigarettes des grands fabricants légaux aux cigarettes de contrebande ;

ATTENDU QUE l'industrie parvient toujours à recruter 30 000 jeunes Québécois dans le piège mortel de la nicotine, à l'aide de stratégies de marketing comme l'aromatisation ou des cigarettes ultra-minces d'allure féminine ;

ATTENDU QUE le taux de tabagisme au Québec stagne depuis plusieurs années ;

et

ATTENDU QUE la contrebande a connu une baisse radicale au Québec au cours des dernières années, se situant aujourd'hui à 17 % selon le ministre des Finances ;

ATTENDU QUE la taxation élevée constitue l'une des mesures les plus efficaces pour diminuer le tabagisme selon l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale ;

ATTENDU QUE parmi les provinces canadiennes, c'est au Québec que les taxes sur le tabac sont les moins élevées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric demande au gouvernement du Québec de prioriser la lutte contre le tabagisme en limitant davantage le marketing de l'industrie qui rend les produits du tabac attrayants aux jeunes et en envisageant une hausse éventuelle des taxes sur le tabac dans la mesure où la tendance générale du taux de contrebande demeure à la baisse.

Invitation à une conférence de presse de l'entreprise Puroseptic, propriété de Martin Groleau, mercredi le 11 juillet à 10h30 au 322, rue Giguère à Saint-Jules.

Sur proposition de Marco Laplante et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric prête la salle gratuitement au comité de l'Âge d'Or de Saint-Frédéric pour leurs activités à venir, soit le souper-théâtre le 18 août, une journée baseball poche le 28 septembre et le social de Noël le 2 décembre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si les dates sont connues pour la réfection des ponts de la Route 276. Cathy Poulin a parlé à un responsable du MTQ et ceux-ci prévoient faire les travaux au début du mois d'août.

VARIA

Char allégorique 275^e Saint-Joseph : Le conseil a demandé au comité des loisirs s'ils veulent faire un char allégorique pour la parade du 275^e de Saint-Joseph. Ceux-ci donneront leur réponse prochainement.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Michel Fortin à 22h00.